



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

S'abonner

Se désabonner

Avis rendus sur projets

Archives

Avis rendus sur projets de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté en 2022

publié le 11 avril 2022

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

AVRIL 2022

Projet de valorisation d'argiles excédentaires sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Granges (71)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

2022APBFC25 / BFC-2022-3304

Avis du 11 avril 2022

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière alluvionnaire au lieu-dit « La Planche » sur le territoire de la commune de Champdôtre (21)

Avis étudié à la demande du préfet de Côte d'Or

2022APBFC24 (format pdf - 1.3 Mo - 07/04/2022) / BFC-2022-3302

Avis sur projet du 5 avril 2022

Projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits « La Gueule de Narvaux » et « Narvaux » sur la commune de Les Clérimois (89)

Avis étudié à la demande du préfet de l'Yonne

2022APBFC23 (format pdf - 589.3 ko - 07/04/2022) / BFC-2022-3296

Avis sur projet du 5 avril 2022

Projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Gentilliers » sur la commune de Merry-sur-Yonne (89)

Avis étudié à la demande du préfet de l'Yonne

2022APBFC22 (format pdf - 432.3 ko - 07/04/2022) / BFC-2022-3303

Avis sur projet du 5 avril 2022

Projet de parc éolien "Les Hauts de l'Armaçon" sur les communes d'Aisy, Cry et Nuits (89)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-17 du code de l'environnement

2022APBFC21 / BFC-2022-3281

Absence d'avis du 4 avril 2022

Projet de parc éolien sur les communes de Joux-la-Ville et Nitry (89)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-17 du code de l'environnement

2022APBFC20 / BFC-2022-3280

Absence d'avis du 3 avril 2022

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Sauvigny-les-Bois (58)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-17 du code de l'environnement

2022APBFC19 / BFC-2022-3273

Absence d'avis 1er avril 2022

Renouvellement du parc éolien du Lomont sur les communes de Valonne et Vyt-les-Belvoir (25)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-17 du code de l'environnement

2022APBFC18 / BFC-2022-3316

Absence d'avis du 1er avril 2022